

Groupe National Loup, mars 2010

Compte rendu du groupe national loup du 10 mars 2010

Le mercredi 10 mars s'est tenue la réunion du Groupe National Loup. Pour les APN, FERUS, le WWF et FNE étaient présents.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

Plan de communication

La stratégie de communication du plan d'action national loup 2008-2012 a été présentée par Virginie Michel, de la DREAL Rhône Alpes.

Ce plan, ambitieux, nous semble aller dans le bon sens, ne serait-ce que par son enjeu majeur : « Soutenir les actions de l'Etat et de ses partenaires dans le cadre général défini par le plan d'action national sur le loup 2008-2012 ».

L'Etat se fixe donc des objectifs : « Accompagner la présence et l'expansion naturelle du loup sur le territoire national en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que de particularités régionales et locales ».

Et des positionnements : « Le but est de favoriser la concertation et les partenariats, assurer la meilleure diffusion possible des informations disponibles (en toute transparence) et maintenir la confiance dans les politiques conduites (dialogue, écoute, échanges, recherche de compromis) ».

Une série de mesures a déjà été prise et divers documents réalisés ou en cours de réalisation.

Un DVD de 9 minutes sur la présence des chiens de protection, « Les gardiens de nos troupeaux » a été présenté en séance. Ce DVD sera mis gratuitement à la disposition des acteurs divers concernés par la problématique loup, notamment les parcs nationaux ou régionaux, les offices de tourisme et autres. FERUS, pour sa part, contribuera à la diffusion de ce DVD.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la mise en place de ce plan de communication, qui a le mérite d'exister et, enfin, de sortir l'Etat de sa frilosité en matière de communication sur la présence du loup sur notre territoire. Il a également le mérite de vouloir, enfin, apporter une réelle communication sur le prédateur dans les zones où sa présence est prévisible dans l'avenir afin d'anticiper son retour et de le préparer le mieux possible.

Pour info et par comparaison : Coût du plan de communication : environ 100 000 €, à rapprocher du coût des mesures d'indemnisation : environ 1 200 000 € et du coût des mesures d'accompagnement pour le pastoralisme : environ 5 000 000 €

Nous suivrons de près l'évolution de ce plan qui devrait aller dans le bon sens.

Protocole Prédateurs-Proies (PPP)

Une information a ensuite été apportée par l'ONCFS sur l'étude de la prédation du loup sur les ongulés sauvages.

Le collier émetteur posé sur la louve dans le Mercantour l'a été dans le cadre de cette étude. Il est tombé en panne au bout de 3 mois d'utilisation environ. L'ONCFS envisage de capturer un nouveau loup, pour lui mettre un collier, par hélicoptère dans le PN du Mercantour et il semble que les autorisations soient en cours. Que doit-on penser d'un tel projet en zone centrale du Parc ?

Cette étude ne fait que commencer et son but, notamment, est de connaître les proies préférées du loup (jeunes/âgés – mâles/femelles – malades ou non.....). Le but est d'essayer d'approcher l'impact sur 4 espèces d'ongulés, ce qui ne s'est jamais fait jusqu'à maintenant. Elle a déjà permis de savoir (avant la panne du collier) qu'un loup dans le Mercantour

parcourait en moyenne 16 km par jour, ce qui relativise les connaissances sur les déplacements de l'espèce.

Tous les infos sur le Protocole Prédateurs-Proies

Protocole tirs de loups 2010-2011

Les modifications au protocole 2010 nous sont ensuite présentées, le reste du protocole restant, à priori, inchangé. Nous n'avons pas eu ces modifications auparavant ce qui limite forcément l'étude et les réactions sur les mesures proposées. Voici ces propositions de modifications qui, d'après les services des ministères, seraient un compromis des demandes diverses des partenaires. Un compromis curieux puisque, aussi bien du côté de FNE que du notre, nous avons constaté qu'aucune de nos demandes n'avait été prise en compte.....

- Possibilité d'extension de la zone d'intervention pour la mise en œuvre des opérations de prélèvement au delà de la proximité immédiate du troupeau,
- Possibilité de ne pas suspendre les tirs de défense dans les zones concernées par un tir de prélèvement. L'arrêté national précisera qu'en cas de destruction d'un loup sur la zone concernée par un tir de prélèvement en cours, ce dernier sera interrompu,
- Encadrer les possibilités d'intervention en dehors de la période où les troupeaux sont au pâturage en suspendant les opérations aux mois de mars et d'avril pour prévenir l'abattage des femelles gravides. Des éclaircissements seront donnés aux préfets par circulaire afin de faciliter l'interprétation des critères conditionnant les prélèvements hors de la présence des troupeaux en alpage,
- Laisser à l'appréciation du préfet la possibilité de déclencher une opération de tir de prélèvement dans des situations exceptionnelles où des dommages importants et récurrents sont constatés sur des troupeaux protégés, sans conditionner cette décision à la mise en œuvre de tirs de défense par les éleveurs. Des éléments de méthodologie seront proposés au préfet pour définir les éléments du dossier technique pouvant justifier ce type d'intervention.

Il a été convenu que ces éléments seraient envoyés par mel aux participants rapidement de manière à ce que des contre-propositions éventuelles puissent être proposées. A ce jour, nous attendons toujours ce mel qui était destiné également à clarifier les critères proposés pour mieux les interpréter.

Une information est donnée sur la coopération transfrontalière (avec l'Italie et la Suisse) sur un projet afin de mutualiser les expériences en matière de présence du loup et de mesures à prendre. Affaire à suivre qui pourrait déboucher sur des solutions communes aux 3 pays dans l'avenir, notamment au niveau des meutes transfrontalières.

Jean-François Darmsteadter, président de FERUS